



## Demande d'information

-----  
Par Mimirobraphy

Bonjour alors ya 4 mois mon mari a été convoqué avec son patron qui a remarqué que mon mari passait la carte gazoil de l'entreprise pour sa voiture personnelle le patron a voulu mettre un avertissement à mon mari et ensuite deux jours après le patron l'a reconvoqué et lui a dit on n'oublie cette affaire et l'avertissement ne sera pas envoyé. Depuis mon mari n'utilise plus la carte gazoil à titre personnel.

Les mois passent et mon mari a décidé d'arrêter de travailler donc lui a envoyé une demande de rupture conventionnelle malheureusement le patron a refusé et a remis sur le tapis la faute qu'il a faite pour la carte gazoil, tout ça pour pas payer les indemnités qu'il lui doit en rupture conventionnelle ça fait 8 ans qu'il est dans l'entreprise, le patron a dit à mon mari moi j'ai sa contre toi maintenant si tu veux partir tu vas démissionner. Voilà

Ma question est mon mari doit-il démissionner et lâcher l'affaire ou aller plus loin genre tribunal ou prud'hommes ? Mais est-ce qu'on n'a des chances de gagner ou cette histoire de carte gazoil nous portera préjudice. Je vous remercie d'avance de votre retour

-----  
Par kang74

Bonjour

L'employeur n'a pas à chercher d'excuse : il est libre de ne pas vouloir payer pour que votre mari parte .

L'employeur ne doit rien à votre mari .

Si votre mari veut partir, il peut donc démissionner .

Par de là, la seule chose que permettra le CPH c'est que l'employeur demande des dommages et intérêts pour les sommes détournées pour son usage personnel .

Il peut aussi porter plainte pour abus de confiance: il a 6 ans pour le faire .

La seule chose qu'il ne peut plus faire c'est le sanctionner sur ce motif .

-----  
Par Mimirobraphy

Merci de votre retour